

RÉGIME GÉNÉRAL  
**Tableau 70 ter**

**Affections cancéreuses broncho-pulmonaires primitives causées par l'inhalation de poussières de cobalt associées au carbure de tungstène avant frittage**

Date de création : 9 mars 2000 (décret du 7 mars 2000)

<b>Désignation de la maladie</b>	<b>Délai de prise en charge</b>	<b>Liste limitative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies</b>
Cancer broncho-pulmonaire primitif.	35 ans (sous réserve d'une exposition de 5 ans minimum)	Travaux exposant à l'inhalation associée de poussières de cobalt et de carbure de tungstène dans la fabrication des carbures métalliques à un stade avant le frittage (mélange des poudres, compression, rectification et usinage du préfritté).